

LEGISLATION

Cinéma

(J.O.T. du 12 septembre 1947). — Arrêté du Résident Général de France à Tunis, du 8 septembre 1947, modifiant l'arrêté du 31 décembre 1946, portant réglementation de l'industrie cinématographique en Tunisie.

Salaires

(J.O.T. du 12 septembre 1947). —

Décret du 4 septembre 1947, portant relèvement des salaires du personnel ouvrier permanent et employé de l'Etat, des municipalités et des établissements publics.

Ports

(J.O.T. du 12 septembre 1947). — Arrêté de la Direction des Travaux Publics du 31 juillet 1947, modifiant les tarifs d'amarrage et de démarage des ruyires dans les ports de

Tunis-Goulette, Bizerte, Soussa et Slux.

Viticulture

(J.O.T. du 16 septembre 1947). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 13 septembre 1947 relatif au recensement des stocks de vins et mistelles de la récolte 1947 et des récoltes antérieures.

Céréales

(J.O.T. du 19 septembre 1947). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 15 septembre 1947 interdisant l'utilisation des farines panifiables et des semoules de céréales pour la fabrication de produits de pâtisserie et produits assimilés.

(J.O.T. du 19 septembre 1947). — Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 17 septembre 1947, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 26 juillet 1947 fixant les prix des farines et semoules, du pain et du son.

Salaires

(J.O.T. du 23 septembre 1947). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 20 septembre 1947, fixant les conditions de rémunération du personnel des services concédés.

Crédits

(J.O.T. du 26 septembre 1947). — Décret du 18 septembre 1947, complétant le décret du 19 septembre 1946 relatif aux lettres d'établissement.

— Décret du 18 septembre 1947, visant à étendre les dispositions du Décret beylical du 15 août 1946 aux marchés passés par les entreprises assurant un service public concédé par l'Etat.

Prix

(J.O.T. du 30 septembre 1947). —

Décret du 25 septembre 1947, accordant à l'Etat un droit d'acquisition prioritaire sur tous les produits ou marchandises d'origine locale ou d'importation.

Céréales

(J.O.T. du 30 septembre 1947). — Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 17 septembre, fixant le taux de la ration de pain, de farine et de céréales en grains à dater du 22 septembre 1947.

(J.O.T. du 7 octobre 1947). — Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 1^{er} octobre 1947, modifiant les arrêtés des 26 juillet et 26 août 1947 fixant les prix et les modalités de paiement, de stockage et de retrocession des céréales pour la campagne 1947-1948.

Charbon

(J.O.T. du 14 octobre 1947). — Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 31 août 1947, fixant le prix de vente des combustibles minéraux solides.

Commerce extérieur

(J.O.T. du 21 octobre 1947). — Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 16 septembre 1947, relatif à la standardisation des grenades à l'exportation.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 20 octobre 1947, instituant l'appellation contrôlée « Vins muscats de Tunisie ».

Impôts

(J.O.T. 21 octobre 1947). — Décret du 16 octobre 1947, relatif au régime fiscal provisoire des réserves des sociétés incorporées au capital.

Commerce extérieur

(J.O.T. 21 octobre 1947). — Décret du 16 octobre 1947, réglant le régime du transit en Tunisie.

Baux

(J.O.T. du 28 octobre 1947). — Décret du 28 octobre 1947 prorogeant jusqu'au 1^{er} janvier 1948 les dispositions du décret du 24 avril 1947 réglant les rapports des bailleurs et locataires des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Vin

(J.O.T. du 4 novembre 1947). — Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 21 octobre 1947, fixant le prix maximum des vins, mouts mutés au soufre et raisins de cuves destinés à la consommation locale.

Crédit agricole

(J.O.T. du 4 novembre 1947). — Décret du 30 octobre 1947, modifiant le décret du 20 février 1947 sur les prêts de semences.

Reconstruction

(J.O.T. du 7 novembre 1947). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 31 octobre 1947 pris pour l'application du décret du 17 juillet 1947 sur la réparation des dommages de guerre.

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 31 octobre 1947 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions régionales et de la commission centrale instituée par le décret du 17 juillet 1947, sur la réparation des dommages de guerre et à la procédure devant la commission supérieure de cassation des dommages de guerre.

Crédit

(J.O.T. du 18 novembre 1947). — Décret du 13 novembre 1947, relatif à des prêts spéciaux de la Caisse Foncière de Tunisie.

Commerce extérieur

(J.O.T. du 18 novembre 1947). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 12 novembre 1947, relatif à l'institution d'une taxe de compensation sur les exportations de vins supérieurs de Tunisie et à la suppression des redevances de sortie sur les essences de romarin, les graines de coriandre et les graines de nigelle.

Transports

(J.O.T. du 18 novembre 1947). — Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 10 novembre 1947, fixant la composition de la commission permanente générale du conseil supérieur des transports.

Huile

(J.O.T. du 21 novembre 1947). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 17 novembre 1947, portant réglementation de la fabrication, de la vente, de l'exportation et de la circulation des huiles d'olive de la campagne 1947-48.

Vin

• (J.O.T. du 21 novembre 1947). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 18 novembre 1947, réglementant l'emploi des vins de production locale.

Commerce extérieur

(J.O.T. du 21 novembre 1947). — Arrêté du Secrétaire du Gouvernement Tunisien du 17 novembre 1947, relatif aux taxes de compensation exigibles sur les exportations d'olives salées et en saumure de la campagne 1946-1947 et sur les exportations de mistelles et vins de liqueur.